


DEPARTEMENT DU LOT
 COMMUNE DE ROCAMADOUR
 PLAN LOCAL D'URBANISME

REGLEMENT GRAPHIQUE
 ECHELLE : 1/10 000

PRESCRIPTION : 14 octobre 2013
 DEBAT SUR LE PADD : 27 mai 2016
 ARRÊT : 1er août 2016
 ENQUÊTE PUBLIQUE : Du 28 novembre au 28 décembre 2016
 APPROBATION :

4.1

Bureau d'Études UrbaDec
 Chef de projet : Tony PERRONE
 56, Avenue des Minimes
 31200 TOULOUSE
 05.34.42.02.91
 contact@be-urbaDec.fr



Légende

Zones Urbaines

- Ua : zone urbaine correspondant au site de Rocamadour et de l'Hospitalet
- Ub : zone urbaine correspondant au site de l'Hospitalet
- Uc : zone urbaine correspondant aux extensions pavillonnaires en ass. non collectif
- Ud : zone urbaine correspondant aux formes urbaines contemporaines
- Um : zone urbaine à vocation militaire
- Ums : Zone urbaine à vocation médico-social
- Ut : zone urbaine à vocation touristique
- Ux : zone urbaine à vocation d'activités

Zones A Urbaniser

- Aa : zone à urbaniser à intégrer aux formes urbaines anciennes
- Aab : zone à urbaniser à vocation d'habitat
- Aac : zone à urbaniser à vocation d'activités
- 2Aa : zone à urbaniser fermée à vocation d'habitat
- 2Aab : zone à urbaniser fermée à vocation touristique
- 2Aac : zone à urbaniser fermée à vocation d'activités

Zones Naturelles

- N : zone naturelle
- Nc : zone naturelle dédiée à l'exploitation du sous-sol
- Nt : zone naturelle à vocation touristique

Zones Agricoles

- A : Zone agricole
- Ai : Zone agricole inconstructible

Autres prescriptions

- Secteur comportant des Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Emplacement réservé
- Espace zone classé
- Bâtiment agricole susceptible de changer de destination
- Élément à protéger au titre de l'article L. 151-19 du code de l'urbanisme

Élément constitutif de la trame verte et bleue

- Réservoir de biodiversité
- Trame bleue
- Trame verte
- Haut ou alignement d'arbres

Liste des aménagements révisés

N°	Description	Destinataire	Surface (m²)
ER1	Projet d'aménagement d'un terrain	Commune	7 307
ER2	Site d'implantation d'un bâtiment	Commune	300
ER3	Bâtiment agricole susceptible de changer de destination	Commune	50
ER4	Site de stockage de déchets	Commune	300

